

DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Auteur / émetteur		Date de la réunion
Planif/DADT		19/09/2025

PARTICIPANTS	DIFFUSION
Angers Loire métropole : Armelle Marriere-Donze, Julien Dauplé, Pierre Gaudino, Flore Creusat, Solène Julien, Lucie Servillat, Aurégane Le Dez, Alice Guichard, Valérie Galpin, Elise Rethault DDT 49 : Mme Penhoat, Mme Véronique Gallard, Mme Claire Floury Chambre d'agriculture : M. Jacques Jaulin, M. Matthieu Gélineau, Lle Patricia Arthus CMA : M. Philippe Lamour CCI : Mme Annabelle Michel UDAP : M. Louis Ville Région Pays de la Loire : M. Stéphane Boudy Département de Maine et Loire : Mme Laurence Deswarte Pôle Métropolitain Loire Angers : M. Pierre-Yves Layre Communauté de communes Loire Layon Aubance : Mme Héloïse Lecrique Podeliha : Mme Claire Imache Angers Loire Habitat : M. Nicolas Rome Meldomys : M. Olivier Orselin Asso. Habitat écologique et participatif 49 : Mme Florence Cadeau Asso. Le Camp de César : M. Yves-Henri Martin Asso. Les voies de Saint Barthélémy : M. Serge Bordage Asso. France Nature environnement : M. Alain Lasserre Asso. Anjou Insertion Habitat : M. Yves Aubry Asso. Handicap'anjou : Mme Monique Ribourg Asso. Parkinson 49 : Mme Annick Bourigault, Mme Véronique Bourse	Aux participants Site internet d'ALM

SUJETS ABORDÉS

Angers Loire Métropole présente aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux Personnes Publiques Consultées (PPC) les grandes orientations du PADD dans le cadre de la révision générale n°2 du PLUi de la Communauté Urbaine. Les participants sont invités à émettre les observations et à poser leurs questions.

Direction Départementale des Territoires (DDT) :

- Au regard de la finalisation de la note d'enjeux par les services de l'Etat, le PLUi ne semble pas incompatible.
- La DDT émettra un avis intermédiaire postérieurement au débat sur le PADD en conseil communautaire. Cela peut poser une difficulté de faire évoluer le document après ce débat.
- Concernant la sobriété foncière : les chiffres du portail de l'artificialisation ne donnent pas à voir une division par 2 de la consommation depuis 2021, ALM doit démontrer qu'elle répond à cette trajectoire en mobilisation notamment des friches et un travail sur la densité et compacité des secteurs en extension.
- Concernant la production de logements, la DDT demande que l'ambition soit chiffrée.
→ ALM : L'ambition est chiffrée dans le document.
- Concernant les logements sociaux, la DDT relève que les leviers sont bien identifiés au PADD
- Le travail en cours sur la note d'enjeux révèle un enjeu particulier sur la voiture individuelle.

Chambre d'agriculture :

- La chambre est satisfaite de l'inscription des élevages dans le PADD
- Concernant les logements agricoles, la question est importante notamment pour les nouveaux exploitants qui n'ont pas toujours les moyens financiers de se loger en zone urbaine.
- Sobriété foncière : la chambre d'agriculture partage les orientations et souhaite être associée aux règles évoluant sur les implantations ainsi que sur l'accompagnement des changements de destination.

- La chambre est également satisfaite de la prise en compte de la préservation des paysages.

France Nature Environnement (FNE)

- Interroge sur zones humides identifiées dans l'inventaire d'ALM et leur traduction dans le PLUi. La FNE émet des craintes sur leur préservation.

→ ALM : actuellement, seules les zones humides avérées (identifiées via des études pré opérationnelles ou lors l'élaboration ou révision du PLUi) apparaissent au plan de zonage du PLUi. Les zones humides probables (définies par les SAGE, la prélocation de la DREAL, etc.) sont affichées dans les informations complémentaires.

La révision du PLUi prévoit la réalisation de nouvelles études ZH sur les zones pressenties pour des extensions urbaines ou des projets ponctuels situés sur des espaces agricoles ou naturels. Ces études doivent permettre de respecter la séquence Eviter, Réduire, Compenser. Les zones humides identifiées par ces études seront inscrites au plan de zonage. Il reviendra aux porteurs de projet d'identifier précisément les ZH dans leurs projets, comme le prévoit le code de l'environnement.

Concernant l'inventaire des zones humides réalisé par ALM sur les zones agricoles et naturelles : cet inventaire n'a pas de portée réglementaire. Il respecte la méthodologie nationale d'identification des zones humides, néanmoins, l'échelle d'analyse n'a pas permis une délimitation précise des zones humides effectives. Il est prévu d'intégrer cet inventaire dans la révision du PLUi.

Interventions sur le sujet :

- Chambre d'agriculture : l'inventaire a une valeur indicative.
- DDT : les études préalables sont menées sur les secteurs de projet pour estimer la sensibilité environnementale de ces espaces.

Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) :

- Plusieurs observations sur les orientations et déclinaisons :

- sur la réversibilité du tertiaire : il y a des études en cours avec le Club Immo Anjou (CIA) et la CCI.
- concernant les locaux vacants et friches économiques : intégrer dans le futur programme du développement économique. Toutes les entreprises n'ont pas intérêt à s'implanter en périphérie.
- Accompagner les commerces de proximité en difficulté.
- Anticiper le devenir des périphéries commerciales vieillissantes.
- Logistique urbaine : nécessité de réserver des emplacements pour la développer en vue de l'explosion du e-commerce.

UDAP

- Concernant les servitudes liées au patrimoine et leur lien avec le développement durable, la question de l'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables se pose. L'UDAP a une doctrine pour une bonne intégration en zone protégée, il pourrait être intéressant de lier / développer cette doctrine dans les zones non protégées pour éviter les ruptures. Lien à faire avec le futur PVAP d'Angers et le SPR Ligérien.

Association Camp de César

- Accompagner un travail sur la verticalité des logements et de la composition des ménages
- ZAP de Sainte Gemmes : comment éviter les pressions sur le foncier et les occupations non conformes à la ZAP.

Association Les voies de Saint Barthélémy :

- Craintes sur les projets à venir sur St Barthélémy d'Anjou et l'augmentation du trafic de transit qu'ils pourraient générer.

Podeliha :

- L'habitat participatif bien pris en compte
- Quel accompagnement des habitants et des professionnels ? comment améliorer l'acceptabilité des projets d'habitat.

Chambre d'agriculture :

- Concernant l'utilisation éventuelle de chemins ruraux par un maillage secondaire de liaisons douces, il est demandé un travail en commun pour prévenir des conflits d'usage et un impact sur la biodiversité.